



Bonne Année 2012

Michel Bory
14, Crêt aux Moines
1422 Grandson

Grandson, le 6 janvier 2012

Monsieur Légeret,

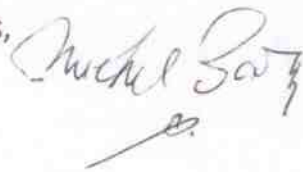
Le 28 octobre dernier, je vous avais adressé le texte de la lettre que je comptais insérer à la fin de mon livre sur votre affaire avec votre réponse.

Maintenant que nous connaissons la décision du Tribunal fédéral quant à votre recours, je me permets de vous renvoyer la même lettre adaptée au verdict final du TF, avec quelques corrections – pour le cas où vous souhaiteriez y donner une autre réponse.

Maximum 10 pages A4 double interligne si désirez qu'elle soit publiée intégralement.

Ou alors, si vous estimez que votre réponse du 10 novembre dernier peut être publiée telle quelle, c'est ce que nous ferons, avec votre autorisation.

Avec mes salutations,



Michel Bory

M. FRANCOIS LEGERET

c/o E.P.O.

CH - 1350 Orbe

Grandson, le 6 janvier 2012.

François,

Le Tribunal fédéral a rendu son arrêt : pour l'essentiel, recours rejeté. Les voies de recours sont maintenant épuisées. Votre condamnation à la prison à vie est définitive. Après quinze ans de détention, vous pourrez faire une demande de libération conditionnelle. Mais vos chances d'obtenir la clémence de l'Autorité d'exécution des peines seront maigres.

En effet, tant que vous nierez les charges retenues contre vous, vous serez considéré comme un être dangereux capable du pire pour arriver à ses fins.

Par contre, si vous exprimez votre repentir, si vous acceptez de répondre à toutes les questions qui restent soulevées sur ce qui s'est réellement passé dans la villa de votre mère le 24 décembre 2005, votre situation sera diamétralement différente.

Vous pourrez enfin vous expliquer sur la colère dévastatrice qui s'est emparée de vous le jour où votre vie a basculé dans l'horreur.

Je suis quant à moi, après trois ans et demi passés à suivre votre cause, sûr qu'une lumière peut sortir de ce trou noir. Un matricide, un fratricide et l'homicide d'un témoin dans les circonstances qui ont prévalu à la veille de Noël 2005 au chemin des Ruerettes, relèvent de crimes passionnels en chaîne plus que d'assassinats crapuleux !

Expliquez-vous à la Justice! Dites la vérité ! Soulagez enfin votre conscience du poids terrible qui pèse sur vous !

Alors seulement, en tenant compte d'une possible libération conditionnelle pour bonne conduite après quinze ans, déduction faite des années déjà accomplies en prison, vous pourriez être libre dans neuf ans !

Dites-vous bien, vous qui aurez 48 ans le 1^{er} juillet prochain, que vous pouvez espérer être libre quand vous fêterez votre cinquante-septième anniversaire. Libre.

Libre de vous racheter une conscience dans le repentir des vies ôtées à votre mère, à son amie Marina, à votre sœur Marie-José. En plus, vous serez riche, car on ne pourra pas vous enlever la part qui vous reviendra de l'héritage de votre père.

Et si vous commenciez à vous demander, dans votre cellule du pénitencier :

- Que pourrais-je faire avec cette fortune pour plaire à Mamy qui me regarde et lit dans mon coeur ? A mon tour, combien d'enfants du Tiers-Monde, ou d'Europe, de Suisse, qui furent abandonnés comme moi, pourrais-je aider ?

Des centaines, des milliers de petits « Nana » ! Trop d'argent peut pourrir un seul homme mais, bien réparti, permettre à beaucoup de pauvres gosses de survivre!

François., le moment n'est-il pas venu de faire quelque chose de bien de la deuxième moitié votre existence ? Faites-le pour eux, pour Mamy, pour vous.

Avec mes vifs encouragements,

Michel Bory



Bonne Année de Vérité !

RSVP